



MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2008

Étaient présents :

MM.	FROMANTIN
	AULNETTE
Mme	de LESQUEN
Mme	LE-FLOCH
M.	DELOISON
Mme	SFEDJ
Mme	GALLAIS
Mme	FOURCADE
Mme	GIRAUD-SAUVEUR
MM.	PIRSON
	KARSENTY
	BABEAU
	VINENT-GARRO
Mme	VANNIER
Mme	DESCHEEMAEKER
M.	FOURMEAUX
Mme	MONIN
Mme	SALVANES
M.	DUPONT
Mme	DUBOIS-VIZIOZ
MM.	LE STANG

de LA MOTTE
ALARDET
Mme APPRIOU
Mme BERTRAND
Mme KLEIN
MM. ROUZIERES
CARRETTE
de FOUCAULT
Mme ETZENBACH-HUGUENIN
Mme GELLE
M. GUEZ
Mme d'ORSAY
Mme MOISSELIN
MM. BESSE
LARMURIER
DEBON
Mme LEBOULANGER
M. ZERAH
Mme BARRE
Mme MAURIN-FOURNIER
MM. SCHINDLER
TEULLE

Étaient excusés :

M. LEGMANN, *représenté par M. FROMANTIN*
M. CHOURAQUI

SOMMAIRE

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008	26
2.- Compte rendu des décisions municipales	29
3- Délibérations n°1 à 7	
Délibération n°1: Logement social 38/40 rue de Sablonville – Subvention foncière accordée à la Société Immobilière 3F (Opérateur Social) au titre de la surcharge foncière en contrepartie des droits de réservation attribués à la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions correspondantes	37
Délibération n°2 : Logement social 66/68 rue Chauveau – Subvention foncière accordée à la Société OGIF (opérateur social) au titre de la surcharge foncière en contrepartie des droits de réservation attribués à la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions correspondantes	38
Délibération n°3 : Opération Bineau Tranche II – Acquisition amiable des lots de copropriété N°211-306-307-310-311 et 312 dans l'immeuble sis 205 boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine – Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'acte Notarié	42
Délibération n°4 : Modification de la tarification du stationnement payant sur la voirie de surface à compter du 2 janvier 2009	44
Délibération n°5 : Aménagement en faveur des cycles sur le territoire de Neuilly-sur-Seine : Concours financier du Conseil Régional d'Ile-de-France.	51
Délibération n°6 : Entretien et maintenance du patrimoine vert (3 lots)	55
Délibération n°7.- Personnel Territorial : Création de deux emplois à vocation sociale dans le cadre du CLIC et de la politique de prévention-santé	56
4- Deuxième partie : délibérations n°8 à 69	58
5- Questions diverses	67

- La séance est ouverte à 19 h, sous la présidence de M. FROMANTIN, Maire de Neuilly-sur-Seine.

Il est procédé à l'appel nominal.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. FROMANTIN prie M. BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération du 23 mars 2008.

N° 295/2008 du 10/09/2008

Autorisation de signer un marché de prestation pour une représentation d'un spectacle destiné aux enfants de 8 à 10 ans dans le salon des coquillages de l'Hôtel Arturo Lopez.

N° 296/2008 du 10/09/2008

Autorisation de signer un marché relatif à la location d'une exposition au sein de la Médiathèque municipale 68, rue de Longchamp et 5, Villa Émile Bergerat.

N° 297/2008 du 11/09/2008

Contrat ASP PROFILS.NET de la Société R.FLEX PROGICIEL.

N° 298/2008 du 11/09/2008

Marché de prestation de service pour des visites commentées et guidées des sites et monuments remarquables de la Ville dans le cadre des 25èmes journées européennes de Patrimoine-

Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec l'Association « Clef d'œuvre ».

N°299/2008 du 11/09/2008

Marché de prestation de service pour un intermède musical le 21 septembre 2008 dans le cadre des 25èmes journées européennes du Patrimoine-Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec l'Association « ARTFUSION ».

N° 300/2008 du 15/09/2008

Autorisation de signer un marché de prestation pour une conférence organisée par la médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème de « la place du livre dans le développement de l'enfant ».

N° 301/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « Gary/Ajar » prévu le mardi 19 mai 2009 à 21 h au théâtre de Neuilly-sur-Seine ;
Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec les sociétés Scènes Indépendante Contemporaine 6 place de la Madeleine 75008 Paris et créations Productions

Management 69, rue de la Boétie 75008 Paris.

N° 302/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « Entre autres » prévu le jeudi 9 avril 2009 à 20 h 30 au Théâtre de Neuilly, 167, avenue Charles de Gaulle Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Scène Indépendante contemporaine 6, place de la Madeleine 75008 PARIS.

N° 303/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « L'ingénu » prévu le jeudi 2 avril 2009 à 21 h au théâtre Le Village, 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la Société Atelier théâtre actuel 103, rue de la Boétie 75008 Paris.

N° 304/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « Aux deux colombes » prévu le jeudi 26 mars 2009 à 21h au Théâtre de Neuilly 167, avenue Charles de Gaulle 92200 à

Neuilly-sur-

Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Lande Martinez Production 3-7 quai de l'Oise 75019 Paris.

N° 305/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « Les enchainés » prévu le vendredi 6 février 2009 à 20 h au théâtre Le Village, 4 rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Association Flash 54, rue du Faubourg National 67000 Strasbourg.

N°306/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-marché relatif à l'achat du spectacle « Les Nouvelles Voltaire's folies » prévu le vendredi 9 janvier 2009 à 21 h au théâtre Le Village sis 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Les Tournées de l'œuvre/GM Spectacles 55, rue de Clichy 75009 Paris.

N° 307/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-Marché relatif à l'achat du spectacle « Les riches reprennent confiance » prévu le mardi 18 novembre 2008 à 20 h 30 au théâtre de Neuilly 167, avenue Charles de Gaulle 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Lande Martinez Production 3-7, quai de l'Oise 75019 Paris.

N° 308/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-marché relatif à l'achat du spectacle « Demaison s'envole » prévu le vendredi 14 novembre 2008 à 21 h au Théâtre de Neuilly 167, avenue Charles de Gaulle 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Robin Production 86/88, rue Thiers 92100 à Boulogne Billancourt.

N° 309/2008 du 15/09/2008

Procédure adaptée-marché relatif à l'achat du spectacle «L'apprenti magicien » prévu le mercredi 22 octobre 2008 à 15h30 au théâtre Le Village, 4,

rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société Atelier théâtre actuel 103, rue de la Boétie 75008 PARIS.

N° 310/2008 du 17/09/2008

Approbation d'un contrat de location de terrains de football sur l'Île de Puteaux entre la Ville et le Syndicat interdépartementale de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs de sports de Puteaux et d'Antony pour la saison 2008-2009.

N° 311/2008 du 17/09/2008

Approbation du contrat de mise à disposition du distributeur automatique de boissons fraîches entre la Ville et Coca Cola Entreprise au complexe sportif, Île du Pont de Neuilly.

N° 312/2008 du 17/09/2008

Procédure adaptée-marché relatif à l'achat du spectacle « En attendant le songe » prévu le jeudi 22 janvier 2009 au théâtre Le Village 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la compagnie Irina

BROOK-Association loi 1901
31, avenue de Lorraine 78110
Le Vésinet.

N° 313/2008 du 17/09/2008

Procédure adaptée-Marché
relatif à l'achat du spectacle «
Cantabile » prévu le 14 octobre
2008 à 20 h 30 au Théâtre de
Neuilly 167, avenue Charles de
Gaulle à Neuilly-sur-Seine :
Autorisation donnée à M. le
Maire de signer le marché avec
la société Polyfolies 28, rue du
Marché 78110 Le Vésinet.

N° 314/2008 du 17/09/2008

Marché de prestation de
service pour des visites
commentées et guidées des
sites et monuments
remarquables de la Ville dans
le cadre des 25èmes journées
européennes du Patrimoine-
Autorisation donnée à M. le
Maire de signer le marché avec
l'association « A si vous
saviez ».

N° 315/2008 du 17/09/2008

Fourniture de mâts et
lanternes.

N°316/2008 du 17/09/2008

Quincaillerie, outillage,
système de manutention,
machine de découpe et

meubles de festivités (lots 1 à 11).

N° 317/2008 du 17/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par M^e Ranjard-Normand, avocat au barreau des Hauts-de-Seine relative à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot n°109 de l'immeuble 149, avenue Charles de Gaulle.

N° 318/2008 du 17/09/2008

Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête n°0808519-13 déposée devant le tribunal administratif de Versailles par la société Potel et Chabot, tendant à la suspension de l'exécution de l'arrêté n°6019/2008 en date du 13 juin 2008 par lequel le Maire ne s'est pas opposé à l'exécution de travaux 136 avenue Charles de Gaulle.

N° 319/2008 du 19/09/2008

Procédure adaptée relative aux prestations de distribution et de routage de supports d'information – Autorisation de passer le marché pour le lot 2 prestations de traitement de traitement de fichiers, mise sous enveloppe, routage et

façonnage avec la société Inter routage.

N° 320/2008 du 19/09/2008

Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête n° 0808531-8 déposée devant le Tribunal administratif de Versailles par la société Potel et Chabot, tendant à l'annulation de l'arrêté n°6019/2009 en date du 13 juin 2008 par lequel le Maire ne s'est pas opposé à l'exécution de travaux 1369 avenue Charles de Gaulle.

N° 321/2008 du 19/09/2008

Procédure adaptée relative aux prestations de communication – lot 3 : Prestations d'exécution et de mise en page de supports de communication – Autorisation de signer avec la société SAFARI.

N° 322/2008 du 19/09/2008

Procédure adaptée relative aux prestations de communication – lot 2 : Conception de la maquette du magazine municipal et de documents complémentaires – Autorisation de signer avec la société COM & O.

- N° 323/2008 du 19/09/2008** Procédure adaptée relative à la réalisation de reportages photographiques et de films vidéo numériques.
- N° 324/2008 du 19/09/2008** Fourniture et livraison d'accessoires de décorations de Noël – Passation d'un marché avec la société Modern décor.
- N° 325/2008 du 19/09/2008** Procédure adaptée – Marché relatif à l'achat du spectacle Réception prévu le lundi 1^{er} décembre 2008 au théâtre Le Village, 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine :
Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société ODCP SPECTACLES 38, avenue de Cassis 13470 Carnoux en Provence.
- N° 326/2008 du 19/09/2008** Autorisation de signer un marché de prestation pour la représentation d'un spectacle destiné aux enfants de 0 à 3 ans dans le salon des coquillages de l'hôtel Arturo Lopez.
- N° 327/2008 du 19/09/2008** Convention d'occupation de locaux au bénéfice de l'Association Culturelle Portugaise.

- N° 328/2008 du 22/09/2008** Placements de fonds auprès du Trésor Public – Souscription à un compte à terme pour une durée de un mois.
- N° 329/2008 du 22/09/2008** Procédure adaptée relative à la maintenance du progiciel CITY 2 pour le service de l'État Civil – Autorisation de signer avec la Société DIGITECH.
- N° 330/2008 du 22/09/2008** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en référé déposée devant le Tribunal Administratif de Versailles, tendant à la suspension des travaux entrepris par Monsieur Rémi THOMAS en application de l'arrêté en date du 6 mai 2008 lui délivrant un permis de construire n°920510800570
- N° 331/2008 du 22/09/2008** Acquisition d'un chariot élévateur électrique avec reprise du chariot élévateur actuellement propriété de la Ville de Neuilly-sur-Seine.
- N° 332/2008 du 22/09/2008** Marché 2008M118 – Fourniture de matériel Hi-fi, vidéo électroménager – lot n°3 : Matériel Hi fi et Vidéo –

- Autorisation de signer l'avenant n°2 avec la société CAMIF Collectivités.
- N° 333/2008 du 22/09/2008** Marché 2008M116 –
Fourniture de matériel Hi-fi,
vidéo électroménager – lot n°1 :
petit électroménager –
Autorisation de signer
l'avenant n°2 avec la société
CAMIF Collectivités.
- N° 334/2008 du 22/09/2008** Marché 2008M117 –
Fourniture de matériel Hi-fi,
vidéo électroménager – lot n°2 :
gros électroménager –
Autorisation de signer
l'avenant n°1 avec la société
CAMIF Collectivités.
- N° 335/2008 du 23/09/2008** Exercice du droit de
préemption urbain sur les lots
de copropriété n°170, 232 et
257 de l'immeuble sis 149
avenue Charles de Gaulle
à Neuilly-sur-Seine.
- N° 336/2008 du 24/09/2008** Réaménagement des offices des
crèches Germain Houdard &
Emile Bergerat – Passation
d'un avenant n°1 au marché
n°2006M101 passé avec la
société ELEDIL – lot n°1 :
Gros œuvre.

N° 337/2008 du 26/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par M^e Pichon pour une étude relative à la communication de la liste électorale.

N° 338/2008 du 26/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL MOLAS ET ASSOCIES dans le dossier « Opération boulevard Bineau ».

N° 339/2008 du 29/09/2008

Marché relatif à la réalisation d'une animation danse à l'école maternelle Poissonniers – Autorisation de signer avec l'école de danse A. et F. Chantraine.

N° 340/2008 du 29/09/2008

Marché relatif à la réalisation d'une animation musicale à l'école maternelle du Roule – Autorisation de signer avec l'association Les Jardins d'Orphée .

N° 341/2008 du 29/09/2008

Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat devant le tribunal administratif de Versailles (référence n° 0808742-2).

N° 342/2008 du 29/09/2008

Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat devant le tribunal administratif de Versailles (référence n° 0808109-2).

N° 343/2008 du 29/09/2008

Procédure adaptée relative à l'organisation d'un spectacle pour les personnes âgées le 21 octobre 2008 au Théâtre de Neuilly – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec l'association Galas productions.

N° 344/2008 du 30/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par M^e Pichon pour une étude relative au délai de réception des plis d'appel d'offres.

N° 345/2008 du 30/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par M^e Pichon pour une étude relative à la salubrité publique.

N° 346/2008 du 30/09/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par M^e Lepage de la SCP Huglo Lepage et associés Conseil dans le dossier SDC 33 avenue Charles de Gaulle.

N° 347/2008 du 30/09/2008

Autorisation de signer un marché de prestation pour une représentation d'un spectacle destiné aux enfants de 8 à 10 ans à la médiathèque municipale 5 villa Emile Bergerat.

N° 348/2008 du 01/10/2008

Dossier Ville de Neuilly c/société AMEC SPIE IDF – Pourvoi devant le Conseil d'État contre l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Paris en date du 13 février 2007.

N° 349/2008 du 06/10/2008

Convention de prestations de service Cabinet Michel Klopfer – Mission d'analyse financière prospective en vue de déterminer les conditions de préservation de la solvabilité de la Ville à l'horizon 2013.

N° 350/2008 du 06/10/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SCP Bichon, huissier de justice, relative à la notification de la décision municipale de préemption portant sur les lots n°170, 232, 257 de l'immeuble 149 avenue Charles de Gaulle.

N° 351/2008 du 06/10/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par

Maître LEPAGE pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine c/société Potel et Chabot ».

N° 352/2008 du 09/10/2008

Fourniture et livraison de plantes à massifs et de plantes vivaces. Lot n°2 : fourniture et livraison de plantes vivaces – Passation d'un marché avec les pépinières V. CHOMBART.

N° 353/2008 du 09/10/2008

Fourniture et livraison de plantes à massifs et de plantes vivaces. Lot n°1 : Fourniture et livraison de plantes à massifs. Passation d'un marché avec les établissements Horticoles Viet.

N° 354/2008 du 09/10/2008

Mis en œuvre et fourniture de clôtures sur divers sites de l'Île de la Jatte – Passation d'un marché avec la société M.A.C.E.V.

N° 355/2008 du 10/10/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL Molas et ASSOCIES pour une étude de M^e MOLAS portant sur la passation des marchés publics.

N° 356/2008 du 13/10/2008

Autorisation de signer une convention de mise à

disposition gratuite de locaux avec le magazine AD, représenté par Madame Marie KALT en sa qualité de rédactrice en chef.

N° 357/2008 du 13/10/2008

Autorisation de signer une convention de partenariat pour l'exposition « Grande Guerre 14/18 » à l'Hôtel de Ville du 6 au 18 novembre 2008.

N° 358/2008 du 13/10/2008

Désignation d'avocat – Exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n°109 de l'immeuble 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

N° 359/2008 du 13/10/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentées par la SELARL Molas et associés pour les interventions de Maître BAZIN dans le contentieux en matière de personnel (requête n°0410517/5- 1).

N° 360/2008 du 13/10/2008

Vente de véhicules municipaux Renault Express « 437 TC 92 ».

N° 361/2008 du 13/10/2008

Vente de véhicules municipaux Renault Express « 3807 SB 92 ».

N° 362/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Renault Express « 4942 ZR 92 ».
N° 363/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Piaggio Porter « 115 AHC 92 ».
N° 364/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Citroën C15 « 1556 WZ 92 ».
N° 365/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 205 « 7504 VM 92 ».
N° 366/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 406 « 845 BQN 92 ».
N° 367/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 205 « 6478 XF 92 ».
N° 368/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 106 « 8469 ZZ 92 ».
N° 369/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 205 « 6736 YK 92 ».
N° 370/2008 du 13/10/2008	Vente de véhicules municipaux Peugeot 406 « 100 AYE 92 ».
N° 371/2008 du 15/10/2008	Marché n°2008M67 relatif aux prestations d'impression pour le Service Communication – lot n°2 : Impression « supports

événementiels » - Décision de poursuivre.

N° 372/2008 du 15/10/2008

Procédure adaptée – Marché de fourniture de chocolats de Noël pour 2008 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société De Neuville.

N° 373/2008 du 15/10/2008

Transport routier de personnes – Mise à disposition d'autocars avec chauffeurs – Passation d'un marché avec la Société INTER 2000.

N° 374/2008 du 16/10/2008

Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par Maître LEPAGE pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine c/SDC 5 rue Parmentier ».

N° 375/2008 du 16/10/2008

Procédure adaptée relative aux prestations de communication – lot n°2 : Conception de la maquette du Magazine municipal et de documents complémentaires – Décision modificative.

N° 376/2008 du 17/10/2008

Procédure adaptée – Marché relatif à l'achat du spectacle « l'Entretien de M. DESCARTES

avec M. Pascal LE JEUNE »
prévu le lundi 9 février 2009 à
21 h au théâtre Le Village 4,
rue de Chézy 92200 Neuilly-
sur-Seine : Autorisation
donnée à M. le Maire de signer
le marché avec l'association
Miroir ET Métaphore 28, rue
du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS.

N° 377/2008 du 17/10/2008

Procédure adaptée – Marché
relatif à l'achat du spectacle «
Une étoile au Soleil » prévu le
mercredi 17 décembre 2008 à
15 h 30 au théâtre Le Village
4, rue de Chézy 92200 à
Neuilly-sur-Seine :
Autorisation donnée à M. le
Maire de signer le marché avec
la société Le Cubitus sise 1,
square de la Limagne 75013
PARIS.

N° 378/2008 du 17/10/2008

Autorisation de signer une
convention de partenariat pour
l'exposition « Juifs de France,
2000 ans d'histoire » à l'Hôtel
de Ville du 21 au 25 novembre
2008.

N° 379/2008 du 20/10/2008

Entretien et dépannage des
portes, portails, barrières et
rideaux métalliques motorisés

installés dans divers bâtiments communaux. Passation d'un marché avec Omega groupe.

N° 380/2008 du 20/10/2008

Procédure adaptée relative à l'organisation d'un stand « prévention des chutes » à l'occasion du forum santé le vendredi 24 octobre 2008 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec le groupe S.I.E.L Bleu : Pôle S.I.E.L Bleu formation.

N° 381/2008 du 20/10/2008

Procédure adaptée relative à l'organisation d'un spectacle interactif pour les personnes âgées le 24 octobre 2008 au Théâtre de Neuilly – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec l'association Entrées de jeu.

N° 382/2008 du 20/10/2008

Procédure adaptée – Autorisation de passer un marché d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS.

N° 383/2008 du 24/10/2008

Autorisation de signer le marché relatif à la location d'une exposition à la médiathèque municipale 68,

rue de Longchamp et 5, villa
Émile Bergerat.

N° 384/2008 du 28/10/2008

Placements de fonds auprès du
Trésor Public – Souscription à
un compte à terme pour une
durée de un mois.

N° 385/2008 du 28/10/2008

Fourniture et livraison de
matériels agricoles de type
horticole Lot 1 : Fourniture et
livraison de matériels espaces
verts à moteur et électrique,
Lot 2 : Fourniture et mise en
oeuvre de fourches sur
matériels de chantier de
marque JCB et de type 2CX,
Lot 3 : Fourniture et livraison
d'un tomographe pour arbres.
Passation d'un marché avec les
sociétés GENESTE pour le lot
1, JCB Île-de-France pour le lot
2, SDMO QUINIOU pour le
lot 3.

N° 386/2008 du 28/10/2008

Procédure adaptée relative à
l'organisation d'un spectacle
dans les établissements
d'accueil de la petite enfance
de la Ville sur la période du 2
au 5 décembre 2008 –
Autorisation donnée à M. le
Maire de signer le marché avec
le Collectif pour l'organisation,

la diffusion et l'administration des artistes (CODAA).

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur l'adoption du procès-verbal ?

M. TEULLE.- Monsieur le Maire, à la séance du 25 septembre dernier, je vous avais invité à retirer la délibération visant à choisir un gestionnaire du club-house du stade Monclar, pour reprendre la procédure avec un strict respect des règles de transparence ; une demande qui, malheureusement, est restée sans suite. Comme d'habitude, nous ne sommes pas écoutés.

J'avais pourtant porté à la connaissance du conseil municipal le fait que l'appel d'offres, l'examen des offres et leur analyse n'étaient passés ni en commission des finances ni en conseil municipal.

J'avais également attiré l'attention du conseil sur les propos de notre jeune et brillant adjoint au maire chargé des sports qui, le 9 juin dernier, à l'occasion de l'assemblée générale du club de rugby, a annoncé le choix retenu avant même que l'appel à la concurrence ne soit lancé. Ce dernier a cru qu'il s'agissait d'une attaque personnelle, nous a-t-il dit en séance publique, et qu'il n'avait jamais prononcé ces mots. Pourtant, nous avons depuis consulté le procès-verbal de l'association de rugby, et c'est bien ce qui avait été déclaré ce soir-là.

Notre étonnement sur le procédé ne s'arrête pas là. Nous avons demandé aux services, comme la loi d'accès aux documents administratifs nous y autorise, l'analyse des offres. Je suis heureux, ce soir, de porter à la connaissance du conseil municipal le résultat de l'analyse comparative des offres après négociation. M. Jean-François Dunatte a obtenu 76,5 % des points. Mme Valérie Assouline a obtenu 79,5 % des points – soit 3 % d'écart. Le rapport de

24 pages conclut donc qu'il est proposé d'attribuer le droit d'occupation du domaine public à Mme Valérie Assouline.

Monsieur le Maire, pourquoi lancer une mise en concurrence et biaiser à ce point le choix tout au long de cette concurrence ? Nous sommes attachés, comme vous, à notre ville, à cette mairie et regrettons vivement de constater une telle pratique, qui n'est pas sincère.

Au lendemain du dernier conseil municipal, nous nous sommes croisés au conseil général des Hauts-de-Seine et j'ai attiré votre attention sur l'éventuel dépôt d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles. Depuis, aucune nouvelle.

J'informe donc ce soir le conseil municipal que, dans le souci que les procédures administratives soient respectées comme il se doit, nous avons déposé un recours devant le tribunal administratif de Versailles.

Voyez, Monsieur le Maire, nous exerçons notre rôle de groupe minoritaire en toute transparence. Quand nous voyons de bonnes initiatives, nous les soutenons. Nous sommes très heureux d'avoir vu à travers la presse que vous souhaitiez organiser un marathon pour le soldat franco-israélien Gilat Shalit. Nous nous en réjouissons et si vous nous le proposez au vote, nous voterons pour. Vous pourrez, en tout état de cause, comme vous le voyez, toujours compter sur notre présence, notre travail et notre vigilance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de cette information. Je voudrai juste vous rappeler que sur l'attribution du stade Montclar, comme j'avais eu l'occasion de le dire la dernière fois, la ville n'était pas tenue d'effectuer une mise en concurrence. Néanmoins, il m'est apparu opportun de faire une mise en concurrence dans la mesure où ça nous permettait de comparer différentes options, puisqu'il s'agit d'un choix particulier. On doit à la fois gérer une prestation de restauration, et on convient que la prestation de restauration ne fait pas l'essentiel, puisqu'il ne s'agit pas transformer le club-house en restaurant. C'est

un petit peu la limite à laquelle on était arrivés avec la précédente délégation. Il s'agit néanmoins d'avoir une bonne prestation de restauration. Et puis en face, il s'agit de faire vivre le club et de créer cette convivialité nécessaire à ce qu'il y ait non pas un restaurant, mais un club-house.

Donc, on a fait cette mise en concurrence pour vérifier qu'il n'y avait pas d'écart entre plusieurs candidats au départ et deux finalistes : un candidat, M. Dunatte, issu du monde associatif, mais qui avait néanmoins une compétence dans la restauration, et un candidat plutôt issu des professions de la restauration, mais qui avait accessoirement une expérience dans les domaines sportifs et associatifs.

L'étude comparative – qui s'arrête sur les prix, les tarifs et les éléments objectifs – n'apprécie pas forcément tous les éléments subjectifs, et concluait que la prestation de restauration était plus efficace. Néanmoins, elle concluait également que les tarifs de M. Dunatte étaient plus intéressants.

Comme vous l'avez fait remarquer, l'écart était très faible (3 %). Notre souci était de ne pas réitérer les mêmes problèmes que ceux que nous avons eus auparavant. Auparavant, on avait une prestation surtout de restauration, on avait affaire à un restaurateur. C'est d'ailleurs à la demande des différentes associations sportives et du club de football, qui nous disaient « Mais l'esprit du club-house n'existe pas, on est face à un restaurant ! On n'a pas besoin d'un restaurant. On a besoin d'une prestation de restauration, mais tout ça dans un contexte différent. » C'est ce qui nous amené à considérer cette mise en concurrence comme un élément comparatif et à prendre une décision, qui est celle de choisir le milieu associatif de Neuilly et non un prestataire spécialisé dans la restauration.

Néanmoins, suite à notre dernier conseil, j'ai demandé au service juridique une analyse approfondie de l'ensemble des éléments. Cette analyse je l'ai, je vous la communiquerai, comme ça vous verrez que sur sur l'ensemble des points de doute ou d'inquiétudes, il y a une réponse juridique. Ce n'est pas tellement la

réponse juridique qui m'intéresse. Bien sûr, j'ai le souci que tout ça se fasse dans les règles de légalité, c'est ça que le point que je précise d'abord est le fait que la mise en concurrence était facultative et pas indispensable. Ce qui m'intéresse, c'est que ce club fonctionne, dans l'esprit d'un club-house, pour l'ensemble de ses membres. D'autant que le contrat est renouvelable au bout d'un an. Je pense que la meilleure appréciation n'est pas tant celle qu'on fait dans des échanges où on porte sur des projets de contentieux, sur des éléments comme ça... La vraie appréciation, on la fera à l'issue d'une année. On regardera ensemble, si vous le voulez, comment ça fonctionne. Et puis s'il faut remettre en cause le délégataire, on le remettra en cause si c'est dans l'intérêt de la vie du club-house.

Avez-vous d'autres remarques sur le procès-verbal du 25 septembre ?

- Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008 est adopté.

2.- Compte rendu des décisions municipales

M. LE MAIRE.- Sur ce compte rendu, des éléments complémentaires ont été demandés cet après-midi par M. Dov Zerah. Ils seront probablement réunis demain matin. J'ai demandé également d'avoir ces éléments-là comme vous les avez souhaités. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'on passe à la première délibération qui porte sur les subventions foncières... On va faire juste une communication sur le calendrier budgétaire, puisqu'on avait envisagé un calendrier budgétaire, avec un débat d'orientation budgétaire lors de cette séance et un vote du budget en décembre. Le nouveau calendrier budgétaire, compte tenu des éléments du marché, nous amènera à un débat d'orientation budgétaire en février et à un vote du budget en mars.

M. AULNETTE.- Un petit point rapide pour compléter ce que vient de dire monsieur le Maire. Effectivement, ce n'était pas notre intention initiale, mais ce changement de calendrier est dû à plusieurs facteurs. Une analyse des comptes de la ville a été menée par le cabinet Klopfer, cabinet totalement indépendant spécialisé dans les collectivités locales, qui travaille avec la ville depuis une dizaine d'années. Au mois d'octobre, ce cabinet nous a donné ses résultats en octobre et nous a donné plusieurs alertes, que nous avons d'ailleurs partagées lors de la dernière commission des finances.

Que les dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation, soit plus de 6 % en moyenne pour les dépenses qualifiées de récurrentes.

Que les recettes de fonctionnement sont atones, environ 2 % par an.

Qu'en 2006 et 2007, les dépenses courantes ont été supérieures aux recettes.

Et que les budgets ont de facto été équilibrés, grâce à des reprises sur des recettes exceptionnelles provenant de ventes immobilières elles-mêmes exceptionnelles et qui auraient dû sans doute venir renforcer la capacité d'autofinancement et d'investissement de la ville. Par conséquent, cette pratique a tari la capacité d'autofinancement de la ville qui est maintenant très en dessous du niveau minimal recommandé pour les collectivités locales.

À ce résultat de l'analyse des comptes est venu s'ajouter le contexte de crise financière qui s'est vraiment matérialisée en octobre, qui fait que la crise financière se mue en crise économique, ce qui ne sera pas sans impact sur tout un ensemble de données économiques, mais aussi bien sûr le marché immobilier qui est un élément important des finances de la ville.

À cela, il faut ajouter certaines incertitudes quant à des dispositions législatives qui viendraient à être décidées dans le cadre du budget 2009 de l'État, qui n'est certainement pas simple à boucler.

Tout ceci nous impose de prendre un peu de temps pour revoir le budget de fonctionnement 2009 des services, et faire comme nous avons commencé à le faire en 2008, des économies sur le budget de fonctionnement. Mais aussi et surtout de positionner ce budget 2009 dans une perspective à plus long terme, en regardant le plan pluriannuel d'investissement et en se donnant une perspective à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement nécessaires. Nous allons y travailler avec les services dans les deux mois qui viennent.

Nous avons décidé de revoir le calendrier budgétaire, avec un débat d'orientation budgétaire qui aura probablement lieu le 5 février, un vote du budget le 19 mars et des commissions de finances préalables au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des observations ?

M. ZERAH.- Monsieur le Maire, je m'étonne que comme cela, de but en blanc, nous ayons une déclaration de ce type, avec des chiffres avancés, des remarques. Il y a eu un document en commission des finances. La moindre des choses eut été que tous les membres du conseil municipal l'aient. Je sais que la majorité a la transparence pour elle, comme vous l'avez déclaré la dernière fois, mais mes collègues du « G8 » ne l'ont pas.

Rien ne vous obligeait, le 25 septembre (p.32 du *verbatim*), à annoncer votre calendrier. Et là, au détour d'une étude faite par un cabinet, vous nous avancez deux boucs émissaires. Premier bouc émissaire : la crise.

La crise a bon dos. Au moment de votre déclaration du 25 septembre, la crise était là. Je ne vois pas ce que la crise va changer. Le budget de l'État a été approuvé, alors même qu'il avait été confectionné avant le déclenchement de la crise. Et, on le sait très bien, ce sont des prévisions, ce sont des estimations, on fait éventuellement un budget modificatif en cours de route lorsque les écarts sont trop importants. Il est vrai que cela fait huit mois que la

nouvelle municipalité est installée, et visiblement, le concept même de budget modificatif n'a pas été intégré dans votre gestion municipale. Cela eut été peut-être utile par rapport à toutes les dépenses que l'on voit défiler, et on ne sait pas très bien comment elles sont financées.

Le second bouc émissaire est le passif. Il faudra s'en expliquer devant les Neuilléens. À cet égard, le document aurait été utile pour tout le monde. Il y a effectivement eu des recettes exceptionnelles, notamment en 2005 et 2006, mais elles ont été utilisées pour financer le remboursement par anticipation de la dette. Aujourd'hui, nous sommes une des villes les moins endettées de France.

Il est vrai qu'il y a une dérive des frais de fonctionnements plus importante que l'augmentation des recettes traditionnelles. Mais ça, tout le monde le savait. A-t-il fallu attendre le 16 septembre et la remise du rapport par ce cabinet pour que vous le découvriez enfin ?

Alors effectivement, vous vous trouvez face à un problème : des engagements que vous avez pris, des promesses que vous avez prises, notamment le conservatoire musical. Nous savions ce problème de dérive et d'effet de ciseau entre les recettes traditionnelles et les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi nous ne nous étions pas engagés sur ce point.

Alors pardon. Je conçois que vous disiez : « Nous avons le problème de caler nos promesses par rapport à... » Mieux vaut tard que jamais. Enfin, vous avez découvert... Il était temps, mais enfin, entre le 25 septembre et le 18 octobre... Bon, on le comprend, mais je crois qu'utiliser le bouc émissaire de la crise financière ou le bouc émissaire d'un éventuel passif, je pense qu'enfin, on va peut-être avoir un débat intéressant. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vais tenter de répondre à l'ensemble du conseil municipal et non au seul « G8 » que M. Zerah mentionnait. Vous soulevez plusieurs aspects.

S'agissant de l'information, une commission des finances a été réunie il y a quelques jours. Dans ce cadre, nous avons demandé au cabinet Klopfer, qui audite depuis plusieurs années, l'évolution et leur analyse des comptes de la ville. Ce rapport vous a été communiqué et il est diffusable à l'ensemble du conseil municipal et au-delà si vous le souhaitez. Donc, l'information existe et se trouve être complètement transparente. Nous vous avons livré in extenso l'ensemble du rapport délivré par le cabinet.

S'agissant du décalage, est-ce réellement un problème ? Je ne pense pas. Nous pensions pouvoir arbitrer sur le budget, entre novembre et décembre, les éléments de marché. Ces derniers et l'évolution de la crise font que nous avons jugé utile de décaler cette date. Pour moi, ce n'est pas un problème grave. Il s'agissait simplement de se donner le temps, avec la commission des finances et l'ensemble des autres commissions qui doivent travailler sur des éléments budgétaires liés aux différents sujets évoqués.

Au nom de la transparence et de la qualité de nos relations dans l'ensemble du conseil municipal, il nous a semblé nécessaire de nous donner ce temps pour effectuer les bons arbitrages, et ce, dans un contexte tout de même tendu. La situation évolue, elle ne s'est pas figée au 24 septembre et au moment des dites hypothèses de calendrier budgétaire.

Aujourd'hui, tout le monde s'inquiète des dettes dites « toxiques », c'est-à-dire les dettes indexées sur des éléments de marché (des éléments fluctuants). Heureusement, la ville n'a pas de dette toxique, elle n'a pas indexé une partie de son fonctionnement sur ces dettes. Néanmoins, la ville finance une partie de son budget courant sur des éléments variables et aléatoires, notamment liés aux droits de mutation immobilière.

À partir de là, lorsque le budget courant est structurellement déficitaire et que vous comblez ce déficit de budget courant par des droits de mutation (par essence fluctuants), vous devez quand même vous interroger. C'est ce que nous faisons. Si la

valeur des transactions immobilières baisse sur la ville, nous aurons un écart qu'il nous faudra bien financer d'une manière ou d'une autre.

Je rappelle que le montant des transactions immobilières sur Neuilly était de 2,5 Md€ en 2006, 1,3 Md€ en 2007 et de 700 M€ sur l'année 2008. Soit une division par trois en l'espace de trois ans. Donc, avoir une partie du budget indexée sur les droits de mutation, partie du budget qui va tirer ses ressources des transactions immobilières, me paraît délicat à la veille d'une crise immobilière dont tout le monde s'accorde à considérer qu'elle est présente dans l'immobilier (bureaux et particuliers, neuf et ancien).

Le temps qu'on se donne nous sert à considérer ces dépenses courantes par rapport à des recettes courantes et à trouver le meilleur équilibre. C'est du temps qui nous amène à considérer, comme l'a dit Christophe Aulnette, des prévisions en matière d'investissement pour voir s'il est nécessaire de réajuster. C'est des éléments qui nous permettent de voir comment programmer nos engagements par rapport à cette situation.

C'est une décision, prise avec sérénité, de considérer une situation financière. C'est un choix. Avoir un budget soumis à des éléments variables est un choix. Ce qui est nouveau, c'est l'élément « immobilier ». Depuis plusieurs années, le marché de l'immobilier était relativement stable, voire croissant : il a augmenté entre 2000 et 2006 de manière permanente. Il y a eu un tassement en 2007, un début de décrochage très fort en 2008 et des perspectives 2009 plutôt inquiétantes. Notre devoir commun, conseillers municipaux, est de veiller à ce que les dépenses courantes rejoignent les recettes courantes. C'est même veiller à ce que les recettes soient supérieures aux dépenses, pour dégager cette capacité d'autofinancement qui permettra à la ville d'avoir une capacité d'investissement.

Sur le désendettement, la ville doit en permanence contracter de la dette pour financer ses investissements. Je ne suis pas sûr que le désendettement, à des taux particulièrement intéressants hier et avec des pénalités de désendettement anticipées,

soit plus intéressant que de conserver une dette. Demain, on devra probablement se réendetter à des taux supérieurs.

Le désendettement n'est pas nécessairement une performance. À l'aune de l'actuelle montée des taux, se réendetter à des taux supérieurs par rapport à la dette de la ville, compte tenu des pénalités de désendettement à payer, n'est pas forcément un élément pertinent eu égard au contexte actuel.

Nous ouvrirons le débat d'orientation budgétaire début 2009. Ce débat important sera le moment de recadrer des dépenses et des recettes courantes et qui mettra en perspective un projet d'investissement prospectif. Face à la crise que nous vivons, je crois qu'il faut le programmer à moyen voire sur le long terme.

M. DEBON.- J'ai deux observations à faire sur ce que vous avez dit. J'entends ce que vous dites et il est vrai que les temps vont être difficiles. Mais lorsque des temps sont difficiles, on discute, on essaie de dégager les priorités. Dans ces temps difficiles, vous engagez des dépenses : pistes cyclables, stationnement, etc. Or nous n'avons aucune discussion sur les moyens de financer ces dépenses.

Ce qui me choque, en tant qu'élu, c'est de ne pas participer maintenant à un débat sur les priorités de la ville. J'entends bien que tout cela va être difficile, mais ce débat, on ne l'a pas. J'ai donc une certaine frustration.

Par ailleurs, vous évoquez la municipalité précédente et je m'étonne du silence de certains. Je m'étonne qu'il n'y ait pas un peu plus d'animation. Vous avez peut-être le don de savoir faire taire certaines personnes. Si j'écoute tout ce que vous avez dit, je voudrais avoir ce débat aujourd'hui, car les temps sont difficiles, et non pas le reporter.

M. LE MAIRE.- En réponse à votre première question, il me semble justement que se donner du temps inclut le temps pour échanger et faire des arbitrages. Vous ne pouvez pas accepter qu'on repousse le débat et en même temps nous reprocher de ne pas

discuter. C'est exactement ce que j'ai expliqué : le temps gagné en reportant les dates en février et mars sera du temps pour mieux travailler ces arbitrages compte tenu du contexte. Mais aussi du temps d'approfondissement et du temps d'échange.

Sur la deuxième partie, libre à ceux qui veulent s'exprimer de le faire. Mon souci n'est pas de faire le procès de qui que ce soit, mais d'avancer en regardant l'avenir. Je ne cherche pas à faire le procès de quiconque dans ce débat.

M. TEULLE.- Monsieur le Maire, mettez-vous aux voix le précédent compte rendu du conseil municipal ?

M. LE MAIRE.- On l'a déjà passé, mais on peut le mettre au vote formellement...

Alors, c'est le PV, et non pas le compte rendu. C'est vrai qu'il y a une sémantique entre PV et compte rendu. On a validé le PV de la dernière séance de conseil municipal. Il me semble que nous étions d'accord là-dessus puisque nous étions passés au point suivant.

Donc je vous rappelle qu'il y a un compte rendu qui est fait juste après le conseil municipal, qui est affiché et qui reprend l'état des délibérations, donc les décisions prises. Et il y a un procès-verbal in extenso, enregistré et validé en conseil. Il est diffusé à partir de demain, à partir de sa validation, et même, pour la première fois mis en ligne in extenso. Il reprend l'ensemble de nos échanges comme vous l'aviez souhaité.

M. TEULLE.- Sur le site Internet, n'apparaît que le compte rendu analytique du 26 juin dernier. Les autres n'apparaissent pas. Quelle en est la raison ?

M. LE MAIRE.- C'est lié au calendrier de l'adoption du règlement intérieur et aux mesures que nous avons prises sur les formats de compte rendu et de procès-verbal. Actée au dernier conseil,

cette procédure entre désormais en ligne de compte. Le premier procès-verbal acté sera diffusé à partir de demain.

M. ZERAH.- Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur le compte rendu que vous avez qualifié de « sommaire », contrairement à ce qui est écrit dans le règlement intérieur. En ce qui me concerne, cela a fait l'objet d'une lettre ouverte ayant été portée à la connaissance d'un certain nombre de personnes.

S'agissant du procès-verbal, vu la modification de la procédure que vous avez faite pour le compte rendu, le G8 s'abstient.

M. LE MAIRE.- Je prends note de cette abstention. Passons à la première délibération.

Avec l'abstention de : M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Le procès verbal est adopté.

Première partie.

Délibération n°1: Logement social 38/40 rue de Sablonville – Subvention foncière accordée à la Société Immobilière 3F (Opérateur social) au titre de la surcharge foncière en contrepartie des droits de réservation attribués à la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions correspondantes.

M. AULNETTE.- Les délibérations n° 1 et n° 2 portent sur des subventions foncières accordées dans le cadre de la création de logements sociaux. Je rappelle que ces logements s'inscrivent dans une politique volontariste de la ville, en faveur de la construction de logements familiaux, d'un développement harmonieux au sein du territoire.

Il se fait sous forme d'acquisition/amélioration de logement, comme c'est majoritairement le cas, étant donné nos

contraintes foncières. C'est notamment le cas de l'opération visée par la première délibération. Un peu plus exceptionnellement, il peut se faire sous forme de construction, comme la délibération n°2.

La délibération n° 1 est une acquisition/amélioration d'un ensemble de trois immeubles au 38/40, rue de Sablonville. Il correspond au conventionnement de trente et un logements sociaux, dont onze relèveront d'attributions par la ville. À ces onze s'ajouteront huit logements du contingent préfectoral. Il s'agit d'une subvention d'investissement de 490 000 €, sur un total de subvention de 2,9 M€ consenti à cette opération par les différents acteurs.

Délibération n° 2 : Logement social 66/68 rue Chauveau – Subvention foncière accordée à la Société OGIF (opérateur social) au titre de la surcharge foncière en contrepartie des droits de réservation attribués à la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions correspondantes.

M. AULNETTE.- Il s'agit d'une construction par COGEDIM d'un immeuble de trente et un logements, dont dix logements sociaux. COGEDIM l'a vendu en état futur d'achèvement à l'opérateur OGIF. Les dix logements sociaux relèveront d'attributions par la ville. Il s'agit de 660 000 € de subvention d'investissement, dont 150 000 € seulement en 2009, du fait du calendrier de construction.

M. LE MAIRE.- Ce sont donc deux opérations importantes, notamment sur la rue de Sablonville.

M. ZERAH.- Monsieur le Maire, je ferai une intervention quasiment identique, à une exception près, sur les délibérations n°1, 2 et 3 de la première partie et 8, 9, 10 et 11 de la seconde partie.

Nous avons là une déclinaison caractéristique de votre conception du fonctionnement d'un conseil municipal. Aucune de ces

délibérations n'a été examinée en commission des finances. Je me suis renseigné auprès des anciens et cela se faisait par le passé.

Nous ne comprenons pas pourquoi des décisions comme la première (qui implique une subvention de 490 000 €) et les autres n'ont pas été examinées en commission des finances.

Monsieur le Maire, je pense que vous avez souvenir du débat que nous avons eu à votre arrivée, lors de l'examen du projet de délibération concernant vos capacités à agir sur délégation du conseil municipal. Vous vous étiez alors étonné que je m'interroge sur les raisons de votre demande d'autorisation pour faire des emprunts en devises. Au passage, j'ai apprécié la remarque que vous aviez faite sur les emprunts toxiques et le fait que certaines collectivités territoriales se sont aventurées sur des produits financiers particuliers.

Mais nous sommes là sur des sujets équivalents. J'ai demandé aux services la liste complète des garanties qui ont été accordées, car les risques sont tout aussi importants. Pour l'information de tous, il suffit de se reporter à l'article 7 : « Le conseil municipal s'engage, d'ores et déjà, pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes du don. » De facto, nous sommes dans une sorte de vote sur un impôt.

Pour ces raisons de conditions de fonctionnement du conseil municipal, nous nous abstenons sur ces sept délibérations.

M. LE MAIRE.- Ces subventions, charges foncières ou garanties d'emprunts, sont deux dispositifs différents. La subvention de charges foncières est un dispositif destiné à aider les bailleurs sociaux et dont les montants sont déduits de l'amende que la ville paie au titre de son retard et du constat de carence sur les objectifs triennaux.

En ce qui concerne les délibérations de la deuxième partie, qui sont des garanties d'emprunt, ces garanties sont néanmoins soumises à une garantie hypothécaire de la ville et sur lesquelles le risque est relativement maîtrisé.

Certes, nous pouvons débattre de l'ensemble des subventions données par la ville aux bailleurs sociaux pour réaliser les opérations de logements sociaux. Je crois qu'à partir du moment – mais peut-être faudra-t-il reposer le débat – où l'ensemble du conseil est d'accord sur la pertinence d'avoir un rythme fort et résolu, au moins égal à celui des années précédentes sur les logements sociaux, je ne vois aucun problème à discuter ensemble des subventions proposées aux bailleurs sociaux. Ces subventions, comme vous le savez, sont encadrées : il y a une part « ville », une part « département », une part « région ». Toutes les collectivités territoriales entrent dans un schéma contractuel où chacun met une subvention sur les opérations de logements sociaux.

On peut remettre en cause telle ou telle subvention, ou telle garantie d'emprunt. Je rappelle que les garanties d'emprunts permettent aussi au bailleur social d'avoir accès à des prêts bonifiés, ce qui rend l'opération réalisable. Si on donnait moins de subventions pour charge foncière et qu'on remettait en cause telle ou telle garantie d'emprunt, on s'exposerait à une difficulté supplémentaire pour trouver des bailleurs sociaux pour des opérations sur Neuilly.

Je suis tout à fait ouvert à discuter des montants de subvention données aux opérateurs. Je ferai néanmoins remarquer qu'il faut aller très vite, puisque nous sommes quand même dans des opérations de marché. Il y a une opération à vendre, on préempte, on a des délais. On ne peut pas non plus avoir un calendrier particulier pour se dire qu'on va donner du temps à ces opérations le temps d'en discuter. Tant qu'on reste sur des cadres contractuels, très arrêtés sur la nature des subventions, leur forme et leur montant, sur la « syndication » des différentes collectivités autour des bailleurs sociaux, l'efficacité veut qu'on aille à des prises de décisions rapides pour être en conformité avec les lois du marché et les délais légaux pour préempter ou donner des réponses aux opérations envisagées.

J'ai d'ailleurs fait la remarque à la Direction régionale de l'équipement et au département. Sur certaines opérations, les services me faisaient remarquer que nous n'avions pas les réponses

sur les subventions dans des délais suffisants pour fermer l'opération. Finalement, on avait la réponse des subventions départementales trop tard pour pouvoir réaliser certaines opérations. Il ne faudrait pas nous mettre nous-mêmes dans cette difficulté.

Néanmoins, je n'ai aucun problème pour que la commission des finances aborde les projets de subvention.

M. TEULLE.- Monsieur le Maire, vous aurez compris que si le groupe minoritaire s'abstient, c'est une question sur la forme et non sur le fond. L'abstention a un sens. Le vote contre a un sens. Le vote pour a un sens. Par exemple, nous aurions aimé connaître la société OGIF – que nous ne connaissons pas. Nous aurions été heureux de pouvoir en discuter à la commission des finances, ou dans une autre instance. Mais je voudrais que vous compreniez le sens de notre vote.

M. LE MAIRE.- OGIF est le partenaire de la COGEDIM sur cette opération. Je rappelle que cette opération avait été engagée avant mon élection. COGEDIM est une opération qui préexistait à notre élection. La question aurait pu être posée précédemment. Il s'agit d'une opération intéressante, avec cohabitation dans un immeuble de logements résidentiels et de logements sociaux. Cela peut permettre d'accéder à cette mixité qui nous intéresse tous, car elle est une manière intelligente de faire du logement social intelligent dans Neuilly.

Je mets quand même en garde sur l'idée de s'abstenir ou l'idée de refuser cette méthode, dans la mesure où on prend un vrai risque, étant donné le nombre des délibérations et le délai de réponse aux bailleurs sociaux. Dans ce type de délibération, la confiance doit être importante. Je prends néanmoins acte de votre abstention. J'en déduis qu'il n'y a pas de vote contre...

Avec l'abstention de : M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

- **La délibération n°1 est adoptée**
- **La délibération n°2 est adoptée**

Délibération n°3 : Opération Bineau Tranche II - Acquisition amiable des lots de copropriété N°211-306-307-310-311 et 312 dans l'immeuble sis 205 boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine - Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'acte notarié.

Mme BERTRAND.- Dans le cadre de la réalisation de programme de logements sociaux, sur la tranche 2 de l'opération Bineau, il est prévu d'acquérir des terrains supplémentaires au 205-207, boulevard Bineau.

Un accord a été trouvé avec Mme Fougea, propriétaire de plusieurs lots – pour environ 296 m². Celle-ci a accepté le prix de 2,1 M€, légèrement supérieur (de l'ordre de 1,3 %) à ce qui a été fait. Ce prix reste tout à fait conforme à l'avis rendu en juin 2008 par France Domaine. En plus de ce prix, il faudra rajouter la prise en charge par la ville de frais d'établissement de diagnostic immobilier, mais qui sont tout à fait minimes.

La vente sera régularisée par acte authentique avant le 31 décembre 2008.

Il est demandé au conseil municipal de décider de l'acquisition des lots de Mme Fougea pour le prix de 2,1 M€, d'autoriser les frais d'établissements des diagnostics techniques (la prise en charge par la ville), d'autoriser l'imputation en section d'investissement du budget communal, au compte 213272 du prix de vente et des frais d'actes notariés et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je rappelle qu'il s'agit de l'un des derniers modules d'une opération globale qui avait été entamée il y a quelques années et qui devrait trouver sa conclusion en 2009. Nous pourrions alors démarrer le programme de logements sociaux et de commerce.

M. ZERAH.- Monsieur le Maire, j'ajoute qu'il y a un point supplémentaire sur lequel il serait temps que vous vous expliquiez. Nous voyons, séance après séance, dans le compte rendu des décisions que vous prenez au titre de votre délégation, beaucoup de préemptions. Il faudrait donc nous expliquer votre exacte politique en la matière, car c'est un point important. On ne peut pas, vis-à-vis des Neuilléens ne pas afficher clairement, et notamment aussi vis-à-vis d'un fonctionnement aussi satisfaisant que possible du marché immobilier, la ville doit avoir une politique claire et transparente sur l'immobilier.

M. LE MAIRE.- Je crois que notre rythme de préemption n'a rien d'exceptionnel. Il y a eu trois opérations de préemption : rue Louis-Philippe, rue de Sablonville et l'opération Bineau. Depuis des années, la municipalité préempte des studios au 149, avenue Charles de Gaulle pour essayer de constituer un lot cohérent. Nous nous situons simplement dans cette dynamique. Il n'y a pas de politique de préemption.

Dans une commune où nous n'avons pas de foncier, les acquisitions de logements sociaux passent par des achats ou des préemptions, sans que cela soit le fruit d'une volonté particulière. C'est simplement une manière d'atteindre nos objectifs, considérant les éléments de marché.

Par rapport à l'objectif triennal 2008-2010 sur lequel l'État nous demandait de nous engager sur 774 logements, j'ai dit au préfet (lors de la réunion du 11 septembre à la préfecture) que, compte tenu de l'inventaire du nombre de logements possibles, il nous était

impossible de nous engager sur 774 logements. Avec les services de l'urbanisme et les opérations en cours, on était à peu près sur 400.

J'ai demandé que, dans le cadre de la loi SRU, soit activée la possibilité donnée aux villes de demander un réajustement des objectifs sur la période triennale – en l'occurrence, à la baisse, de 774 à 400 – pour éviter qu'à l'issue de la période 2008-2010, la ville soit surtaxée en matière d'amendes.

Je rappelle que nous payons une amende au titre du retard, mais également au titre de la carence entre l'objectif que nous avait assigné l'État et ce qui a été réalisé (soit aujourd'hui 350 réalisations pour un objectif de 750). Le préfet a donné un avis favorable. Nous attendons la réponse de l'État. Si l'État accepte qu'on réajuste nos objectifs sur la période triennale, on sera complètement transparent – on peut en faire 400 et on en fait 400 – et on évitera cette majoration de l'amende au titre du constat de carence réalisé à l'issue de chaque période triennale.

M. Le Maire met aux voix la délibération n° 3.

Avec l'abstention de : M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

- La délibération n° 3 est adoptée.

Délibération n°4 : Modification de la tarification du stationnement payant sur la voirie de surface à compter du 2 janvier 2009.

M. DELOISON.- Je rappelle les règles de stationnement actuelles. Neuilly est actuellement divisé en trois zones : une zone gratuite de 800 places et une zone commerciale, où le stationnement est payant du lundi au samedi inclus, de 9 h à 19 h pour un tarif horaire de 2 € de l'heure. Le tarif résident n'y est pas applicable, mais la gratuité est instaurée pour les dimanches, jours fériés et le mois

d'août. La troisième zone est une zone résidentielle où le stationnement est payant du lundi au vendredi inclus, de 9 h à 19 h, pour un tarif horaire de 2 €. La gratuité est instaurée pour tous les usagers les samedis, dimanches et jours fériés, de même qu'au mois d'août. Les personnes domiciliées à Neuilly bénéficiaient d'un tarif résident privilégié qui allait de 2,5 € la journée à 10 € la semaine.

Je vous propose donc d'approuver la délibération suivante. « À partir du 2 janvier 2009, les tarifications applicables dans les zones à stationnement payant de la voirie de surface dans les conditions suivantes :

- *Le tarif horaire sur l'ensemble du site, zone commerciale et résidentielle, est porté à 2,5 € de l'heure. Le paiement minimum à l'horodateur est fixé à 1 €.*

- *Le forfait résident, applicable dans la zone résidentielle, comporte deux tarifs : 2,5 € pour une journée occasionnelle, 5 € pour cinq jours consécutifs (hors week-end). »* Le week-end ne compte pas, car il est gratuit.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des commentaires sur cette délibération ?

M. DEBON.- Monsieur le Maire, la délibération que vous nous proposez sur la modification des tarifs de stationnement appelle deux remarques de ma part.

Sur le fond, je ne comprends pas vraiment les raisons de ce projet. La mesure que vous proposez est antiécologique et antiéconomique. En fait, vous proposez de favoriser le stationnement en surface au détriment du stationnement souterrain. En conclusion, plus de voitures en surface pour chercher de la place, c'est-à-dire plus d'embouteillages et plus de pollution. Cette mesure va à l'encontre de toutes les tendances dictées par l'économie durable. Vous risquez ainsi d'être reconnu comme le maire qui aura augmenté le trafic et les embouteillages dans notre ville. Je regrette, pour notre ville, ce risque.

Sur la forme et d'une façon générale – et cela recoupe un certain nombre d'observations que l'on vous fait depuis un certain nombre de conseils, dont j'espère avoir un jour une réponse – je m'interroge sur le manque de transparence et de dialogue. Après plusieurs mois de votre mandat, je me demande si c'est un mode de gouvernance que vous privilégiez ou si ce sont des maladresses répétées.

Dans le cas présent, rien n'a été dit sur les contreparties accordées aux concessionnaires des parkings pour l'équilibre de leur concession. Une fois de plus, rien n'a été examiné en commission des finances, sur l'incidence financière des moins-values sur les recettes.

Pour couvrir ces différents frais, ces contreparties et manque de recettes, vous utilisez des marges de manœuvre budgétaires. Mais est-ce la priorité ? N'y avait-il pas mieux à faire dans cette période difficile ?

Je reviens à ce que je dénonçais tout à l'heure : engager des dépenses sans débat de fond sur les priorités de la ville. Mais là encore, impossible de dialoguer. La discussion budgétaire de 2009 est reportée sans raison.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra de voter ce projet.

M. LE MAIRE.- Il me paraît cependant surprenant que vous vous absteniez avant même d'avoir entendu la réponse aux questions.

M. DELOISON.- Du point de vue financier, la construction du parking Roule n'entraîne aucun changement pour le concessionnaire. La durée du contrat et le nombre de places de parking restent identiques. Il n'y aura aucune augmentation de la redevance de la ville vis-à-vis de ce concessionnaire.

Le concessionnaire a fait réaliser un audit qui fera l'objet d'une signature d'un avenant à la suite du conseil municipal. Il

nous fallait d'abord autoriser l'augmentation de tarif; le concessionnaire et la ville signent un avenant mentionnant l'absence de conséquence financière pour le projet du parking.

La seconde chose est que le tarif en souterrain, augmenté de façon normale dans la deuxième partie, reste à 1,8 € de l'heure, contre 2,5 € en surface. C'est-à-dire que nous avons tendance à faire descendre en souterrain les voitures qui viennent nous rendre visite, pour laisser plus de fluidité, plus de rotation pour les commerçants de la ville, dans les zones commerciales. Ils auront plus de places disponibles en surface qu'en souterrain.

Enfin, pour les personnes qui viennent travailler à Neuilly et se plaignent souvent du prix, le tarif mensuel de jour est de 129 € par mois, soit environ 4 € par jour. En maintenant des tarifs attractifs sur les parkings souterrains, nous permettons aux personnes qui viennent de ne pas occuper nos stationnements en surface, de descendre dans le parking et de libérer les places pour la rotation des véhicules.

Le fait d'augmenter le tarif dans les autres concessions que le parking de l'avenue du Roule 2 devrait nous apporter plus, puisque nous participons aux résultats des concessionnaires. Comme ils gagneront un peu plus de l'heure, nous devrions enregistrer des recettes supplémentaires.

Ce système sera donc favorable aux Neuilléens, puisqu'ils pourront garer leur voiture pour 5 € par semaine et qu'ils pourront prendre les transports en commun. C'est donc en faveur du développement durable que cette décision est prise. Cela a un caractère écologique, contrairement à ce que vous avez dit. Ce système ne coûtera rien en impôts aux habitants de Neuilly, qui verront la construction du parking de l'avenue du Roule.

M. LE MAIRE.- En effet, il était important de rappeler cela. L'avantage de ce projet est que nous allons proposer 5 € par semaine, soit un vrai ticket résident, qui avait été largement demandé pendant la campagne par les habitants, sans que cela n'impacte le

contribuable. L'opération ne coûte rien, n'a pas d'impact budgétaire ou sur les contribuables. La compensation se fait par l'augmentation du tarif non résident. C'est un service, une facilité supplémentaire proposée à nos concitoyens sans que cela ne coûte rien ni au budget de la ville ni à eux.

Sur l'aspect environnemental, notre souci est que les gens prennent moins leur voiture. De là, il s'agit de rendre plus attractif le stationnement résidentiel.

Sur la « concurrence » avec le stationnement souterrain, il y a la réponse dans votre question. Si l'opération posait un problème à Vinci, ils n'auraient jamais voulu faire cette modification et lancer ce stationnement à 5 €. Nous avons fait faire une étude, par un cabinet, sur l'impact financier et qui montre la neutralité du dispositif en termes budgétaires et en termes de recettes.

Enfin, je voudrais que l'on distingue le stationnement ponctuel du stationnement de longue durée. Deux tarifs vont s'opposer sur le stationnement à l'heure : 1,8 € de l'heure en 2009 sur le stationnement souterrain, contre un tarif qui passe de 2 € à 2,5 € sur le stationnement à l'heure en surface.

Le stationnement en surface sera donc plus cher qu'en souterrain. En revanche, le stationnement résidents longue durée, le stationnement en surface coûtera moins cher que le stationnement en parking, ce qui est normal, car le service n'est pas le même. Avoir sa voiture à l'extérieur ou dans un parking surveillé ne correspond pas au même service.

Il faut comparer ce qui est comparable. Notre stationnement en sous-sol est plus compétitif que le stationnement en surface pour un stationnement ponctuel. Notre stationnement en souterrain est plus cher qu'en surface sur du stationnement résidentiel longue durée, ce qui est normal compte tenu du fait que le service est différent.

M. SCHINDLER.- Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur ce point. J'ai été particulièrement marqué par

l'intervention que vous avez faite sur le budget de la ville. Pour moi, cela a été une grande première. Avec MM. Sarkozy et Bary, nous vivions dans l'idée que le budget de la ville était équilibré. Vous nous avez clairement expliqué que l'équilibre sur le budget de fonctionnement n'était pas pérenne et que nous financions le fonctionnement par des recettes exceptionnelles (comme les droits de mutation) qui sont très fluctuantes. C'est une information très importante et très significative.

M. LE MAIRE.- Tout le monde le sait. M. Zerah le disait tout à l'heure.

M. SCHINDLER.- Cette façon de présenter le budget de fonctionnement est complètement nouvelle. Qu'on finance le budget de fonctionnement par des recettes sur les droits de mutation était effectivement connu de tout le monde et ne posait pas de problème. Vous le présentez comme étant effectivement une vulnérabilité du budget de la ville.

Basé sur les recettes de stationnement, je me dis qu'il y a là un manque de cohérence. Pour rééquilibrer ces recettes de fonctionnement sur des recettes pérennes qui ne sont pas fluctuantes comme les droits de mutation, j'aurai laissé le tarif actuel – qui avait été mis en place par l'ancien adjoint de cette délégation – pour essayer de rééquilibrer le budget de fonctionnement. Je trouve que cette politique n'est pas cohérente.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas à l'origine de l'alerte sur le budget. Le cabinet Klopfer l'a dit en commission des finances. L'épargne brute (les économies de la ville), pour une ville de notre taille et de notre budget, doit être de 6 M€ à 7 M€. Ce ratio a été présenté par le cabinet.

Aujourd'hui, notre épargne brute est de 3 M€, soit environ 50 % en deçà du seuil d'alerte. Ils nous ont encouragés à reconstituer cette capacité d'épargne brute, qu'on pourrait appeler une

capacité d'autofinancement, car elle était en deçà des seuils généralement pratiqués.

M. DELOISON.- J'apporte une précision à M. Schindler sur le stationnement. Le fait d'augmenter le tarif horaire de 2 € à 2,5 €. 800 nouvelles places vont arriver (car tout Neuilly va être payant à partir du mois de septembre prochain). Nous allons prendre ces 800 nouvelles places en régie directe que l'on fera payer 2,5 € au lieu de 2 € de l'heure, et où l'on avait rien auparavant. Nous allons avoir une extension du stationnement payant que nous avons préservé en ne l'intégrant pas à la négociation. Nous nous sommes ainsi gardés une capacité de recettes avec les 800 futures places disponibles à partir du mois de septembre prochain.

M. SCHINDLER.- Pourrions-nous avoir les chiffres ? Vous disiez tout à l'heure que l'impact budgétaire de l'opération était nul, c'est-à-dire ni négatif ni positif. Cinq minutes plus tard, vous nous dites qu'il est positif !

M. DELOISON.- C'est à l'avenir qu'il sera positif, du fait des nouvelles places de stationnement. Nous avons 800 places de réserve. Au lieu de les mettre en concession, nous allons les prendre en régie directe pour avoir une recette.

M. ZERAH.- Monsieur le Maire, vraiment, je fais un appel à la sagesse. Nous discutons des orientations budgétaires à partir d'un document que nous n'avons pas. Vous nous parlez d'un rapport. Effectivement, le rapport de l'expert comptable Moïse Meralli-Ballou est mentionné dans l'un des visas de la décision n° 31. Si nous avons eu cette discussion sur les aspects budgétaires et financiers en commission des finances, nous aurions eu un débat plus constructif.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous n'en discutons pas en commission des finances. Vous dressez un rapport, très bien ! Vous l'avez, nous ne l'avons pas !

Bien entendu, la discussion ne peut jamais être équilibrée dans le sens où vous avez la majorité et nous la minorité. La discussion, pour rester honnête, doit néanmoins porter sur des faits et des documents partagés.

M. LE MAIRE.- La commission cadre de vie a évoqué ce problème de stationnement. La commission des finances a, la semaine dernière, évoqué le budget. Ce sont des commissions auxquelles vous participez et où le temps d'expression n'est pas relatif au nombre de représentants. Ces débats, discussions et échanges ont lieu. Toutes les pièces que vous réclamez, à juste titre, nous vous les communiquons et c'est tout naturel.

On peut parler de transparence pendant des années. À partir du moment où ces sujets sont débattus, qu'ils sont évoqués dans les différentes commissions et que les documents sont communiqués... On peut toujours s'améliorer et je suis soucieux de cette amélioration. Très honnêtement, je crois que la transparence est réelle. L'ensemble des pièces et éléments sont discutés en commissions et sont à votre disposition.

J'ai noté votre abstention sur cette délibération.

Avec l'abstention de : M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

- **La délibération n° 4 est adoptée.**

Délibération n°5 : Aménagement en faveur des cycles sur le territoire de Neuilly-sur-Seine : Concours financier du conseil régional d'Île-de-France.

M. DELOISON.- Je rappelle que les aménagements cyclables envisagés et tels que définis dans la commission cadre de vie concernent les axes suivants :

- avenue Achille Peretti et avenue du Roule : liaison vers Paris 17^e.
- boulevard Victor Hugo/boulevard de la Saussaye, boulevard d'Argenson/rue du Château, avenue de Madrid/1^{re} liaison entre Levallois et le bois de Boulogne, boulevard des Sablons/rue d'Orléans, rue Louis Philippe/boulevard d'Inkermann, boulevard Victor Hugo/2^e liaison entre Levallois et le bois de Boulogne.

Je vous invite à solliciter auprès du conseil régional d'Île-de-France une subvention aussi élevée que possible et vous propose la délibération suivante :

« Le conseil municipal sollicite du conseil régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à des aménagements cyclables sur le territoire communal, estimés à 6,5 M€ hors taxes, soit 7,774 M€ toutes taxes comprises.

Autorise M. le Maire à signer avec le conseil régional d'Île-de-France, au titre de l'intérêt régional, un contrat de réseau vert dans le cadre de la création des pistes cyclables sur la ville ;

Dit que l'incidence financière correspondante sera constatée au code correspondant du budget communal. »

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur cette demande de subvention à la région ?

Mme MAURIN-FOURNIER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, au conseil municipal du 26 juin dernier, la délibération n° 4 nous demandait d'approuver une demande de subvention que vous souhaitiez affecter à la création de pistes et de bandes cyclables.

Nous apprenions fortuitement, par cette délibération, que le montant total du coût de ces pistes et bandes cyclables était de 2,425 M€ HT.

Sur table, ce même 26 juin 2008, cette délibération a été modifiée sur un seul point, à savoir son coût désormais porté à 3,851 M€ HT sans explication. La délibération concernait toujours la demande de subvention sur ce projet.

Notre groupe vous avait alors interrogé afin de savoir comment était financée cette opération qui, de surcroît et en quatre jours, avait été augmentée de 58 %. Sans réponse de votre part, nous avons voté contre cette délibération qui, je le rappelle, concernait toujours la demande du concours de l'État.

La lettre du maire n° 3, qui nous souhaitait de bonnes vacances, indiquait : « Lors du conseil municipal du 28 juin, les élus ont adopté, par 36 voix pour et 8 voix contre, le projet des pistes cyclables à Neuilly. »

Monsieur le Maire, c'est bien parce que nous craignions que vous indiquiez que le projet lui-même avait été débattu et adopté en conseil, et non la réalité de la délibération qui était uniquement une demande de subvention, que nous n'avions pas voté à ce moment-là. Le reste du financement du projet ne nous avait pas été donné.

Évidemment, notre groupe n'est pas contre le projet de pistes cyclables, à condition de savoir comment celles-ci seront financées. Votre information, dans *La lettre du maire n° 3*, ne reflétait en aucun cas la réalité de la délibération.

Une de vos adjointes était même venu nous dire, le 26 juin, à l'issue du conseil, qu'elle ne comprenait pas pourquoi nous avions voté contre une demande de subvention. On peut le comprendre.

Nous ne nous étions pas trompés en craignant que vous puissiez utiliser cette délibération, concernant cette demande de subvention, pour indiquer que le conseil avait délibéré sur le projet lui-même. Évidemment, nous avons une surprise aujourd'hui, sur cette nouvelle délibération. Cette fois-ci, le coût total du projet des pistes cyclables s'inscrit à hauteur de 6,5 M€ HT, soit 7,774 M€ TTC, c'est-à-dire presque trois fois le montant qui nous avait été indiqué

dans le cahier de délibérations qui nous avait été envoyé pour le 26 juin.

Monsieur le Maire, nous vous repons la même question. Pouvez-vous nous donner, si vous le connaissez, le montant total de votre projet de piste cyclable, afin que nous ne le cherchions pas au détour de demandes de subventions qui changent à chaque conseil ?

Comment comptez-vous financer ce projet qui s'élève aujourd'hui à près de 8 M€ ? Pouvez-vous veiller à ce que votre communication postconseil relate effectivement l'objet des délibérations, en toute transparence et sans les déformer ?

M. LE MAIRE.- Le projet et les différents chiffres correspondent à des tranches. Ce projet est construit en trois tranches. Au moment où nous avons évoqué la subvention de l'État, nous raisonnions sur une seule tranche. Aujourd'hui, le budget présenté de 7,774 M€ TTC est un budget qui comprend l'ensemble des tranches.

Je rappelle les trois tranches : une tranche Achille Peretti-Avenue du Roule, une tranche Victor Hugo/La Saussaye - Argenson/Madrid et une troisième tranche Sablons/Orléans, Louis Philippe/Inkermann/Victor Hugo.

L'estimation donnée pour ce programme a d'ailleurs été présentée dans ce sens à la commission cadre de vie, avec les plans prévisionnels qui ont fait l'objet d'échanges ayant abouti à des modifications dans le sens de vos remarques.

La subvention de l'État, au titre de la réserve parlementaire, s'élève à 1 M€. L'espérance de subvention de la région est d'1,5 M€, ce qui ramène le coût pour la ville à environ 5 M€, pour avoir une irrigation importante de la ville de Neuilly en pistes cyclables.

Étant entendu qu'il s'agit d'une dépense d'investissement ne générant pas de frais de fonctionnement. Aujourd'hui, notre souci est de ne pas alourdir le budget de

fonctionnement de la ville. En revanche, nous avons une capacité d'investissement réelle, car la ville est faiblement endettée et que de tels projets ont le mérite de pouvoir profiter de la capacité d'investissement de la ville sans générer de frais de fonctionnement supplémentaires.

Je vous invite à voter sur cette délibération.

Avec l'abstention de : M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

- **La délibération n° 5 est adoptée**

Délibération n°6 : Entretien et maintenance du patrimoine vert (3 lots)

Mme GALLAIS.- Cette délibération consiste à proroger une délibération du 18 novembre 2004, par laquelle le conseil municipal avait approuvé le lancement de procédures d'appels d'offres en vue de l'attribution de trois marchés d'entretien et de maintenance du patrimoine vert pour des périodes annuelles de 2005 à 2009.

Il convient donc de prévoir, dès à présent, l'organisation d'une nouvelle consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour ces mêmes prestations, à compter du 1^{er} août 2009 jusqu'au 31 juillet 2010. Avec possibilité offerte à la ville de reconduire, de manière expresse et annuelle, les marchés correspondants. Il s'agit de trois lots.

Le lot n° 1 concerne l'entretien et la maintenance d'espaces verts. Nous gérons un certain nombre de choses en régie. En cas de carence du personnel, notamment en période de vacances et pour tous les travaux nécessitant des mesures de sécurité importantes (et que nous ne pouvons traiter en régie), nous faisons appel à des sociétés extérieures – notamment l'entretien des bandes axiales au

niveau du boulevard Bineau, des bandes axiales de la RD1 – c'est-à-dire au niveau des quais de Seine – et les jardins en pente de l'île de la Jatte. Il s'agit de bons de commande « à mini et maxi ». Pour le lot n°1, le minimum est de 50 000 € et le maximum de 200 000 €.

Le lot n°2 concerne l'entretien et la maintenance du patrimoine arboré, essentiellement des travaux d'élagage sur les grands boulevards. La plupart du temps, l'abattage des arbres est fait en régie. Il s'agit d'un bon de commande avec un minimum de 100 000 € et un maximum de 350 000 €.

Le lot n°3 concerne l'entretien et la maintenance des réseaux d'arrosage, soit les grosses réparations sur les réseaux d'arrosage automatique, avec un minimum de 20 000 € et un maximum de 80 000 €.

En conséquence, je vous invite à approuver le dossier de consultation des entreprises établi par les services techniques municipaux et à autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution de ces prestations.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

- **La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°7.- Personnel territorial : Création de deux emplois à vocation sociale dans le cadre du CLIC et de la politique de prévention santé

Mme FOURCADE.- Cette délibération vise à faire adopter par le conseil municipal une décision créant deux postes pour la politique sanitaire et sociale.

Le premier poste vise au renforcement de l'équipe actuelle du CLIC, structure dont nous avons déjà parlé lors d'une

précédente délibération. Le CLIC est un centre local d'information et de coordination gérontologique qui a pour but d'accueillir les personnes âgées et de répondre à leurs demandes, notamment en matière de solutions pour le maintien à domicile.

L'équipe actuelle est composée de travailleurs sociaux. Elle nécessite son renforcement par un premier poste de psychologue, prévu dans le cadre de cette délibération, pour accompagner les familles et les personnes âgées dans leur demande de prise en charge.

Le deuxième poste répond à la volonté de notre équipe de développer un projet en matière de santé et de prévention pour la ville et de mettre en place un certain nombre d'actions, notamment le projet de création d'un espace santé-jeune à Neuilly, le projet de développer un certain nombre d'actions de préventions en lien avec les associations de patients, les professionnels de santé et les établissements de notre commune, et d'organiser un certain nombre d'actions de communication et d'information de la population. Ce deuxième poste est un poste de psychologue, qui serait chargé de mission sur cette politique en matière de prévention et de santé.

En conséquence, nous proposons la délibération suivante : *« Article 1^{er} : sont créés deux emplois permanents (psychologues de catégorie A).*

Article 2 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget – chapitre 012, articles Multiple. »

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme MAURIN-FOURNIER.- Monsieur le Maire, le 13 octobre dernier, j'ai participé à la commission sociale. Il nous y avait été indiqué que le CLIC de la ville de Neuilly allait être *« remplacé par une dénomination en rapport à l'impact public que le Maire, lui, souhaite : l'espace santé seniors. »* Or cette dénomination ne se retrouve ni dans le compte rendu, que j'ai reçu le 7 novembre, ni dans

cette délibération. Je voulais savoir si le CLIC restait le CLIC ou si le nom allait encore changer.

Mme FOURCADE.- J'ai sous les yeux le compte rendu de la commission sociale où, effectivement, nous avons eu l'occasion de développer le projet prévention santé de manière plus complète que ce soir et d'autre part, de reprendre la discussion que nous avons eue sur l'intitulé du CLIC. Il est explicitement fait référence à ce terme d'espace santé sénior. La discussion a été faite pendant cette commission et vous aviez évoqué à juste titre l'ambiguïté éventuelle qu'il pouvait y avoir sur le titre « espace santé » par rapport à l'activité.

La décision qui avait été prise, c'est « espace santé sénior » pour justement rendre un peu plus explicite le terme de CLIC et donner une meilleure lisibilité à la population. L'objectif premier de ce lieu est d'essayer d'améliorer le plus possible la santé des personnes âgées en les maintenant dans des conditions de vie à domicile.

M. LE MAIRE.- Le CLIC est le nom administratif. Effectivement, ce n'est pas ce nom qui sera employé pour communiquer, car il n'est pas parlant. L'idée de l'appeler « espace santé senior » paraît plus lisible.

- **La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième partie : délibérations n° 8 à 69

Les délibérations n°8 à 11 sont adoptées avec l'abstention de M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Délibération n°8 : Garantie de la Ville à la Société anonyme d'HLM Immobilière 3F pour un emprunt prêt locatif aide d'intégration

(PLAI FONCIER) d'un montant d'un million soixante-sept mille euros (1 067 000 €), contracté auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au financement de l'acquisition de 23 logements PLUS-PLAI situés 38-40 rue de Sablonville.

Délibération n°9 : Garantie de la Ville à la Société anonyme d'HLM Immobilière 3F pour un emprunt prêt locatif aide d'intégration (PLAI CONSTRUCTION) d'un montant de soixante-six mille euros (66 000 €), contracté auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au financement de l'acquisition de 23 logements PLUS-PLAI situés 38-40 rue de Sablonville.

Délibération n°10 : Garantie de la Ville à la Société anonyme d'HLM Immobilière 3F pour un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS FONCIER) d'un montant de un million sept cent vingt-six mille euros (1 726 000 €), contracté auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au financement de l'acquisition de 23 logements PLUS-PLAI situés 38-40 rue de Sablonville.

Délibération n°11 : Garantie de la Ville à la Société anonyme d'HLM Immobilière 3F pour un emprunt prêt locatif à usage social (PLUS CONSTRUCTION) d'un montant de cent sept mille euros (107 000 €), contracté auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au financement de l'acquisition de 23 logements PLUS-PLAI situés 38-40 rue de Sablonville.

Les délibérations n°12 à 69 sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°12 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de : Mille deux cent euros (1 200 €) à l'association « Ensemble vocal de Neuilly » - Budget Ville – Exercice 2008.

Délibération n°13 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de : Mille euros (1 000 €) à l'association « Pétanque de Neuilly-sur-Seine » - Budget Ville – Exercice 2008.

Délibération n°14 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de : Cinq cents euros (500 €) à l'association « Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes » - Budget Ville – Exercice 2008.

Délibération n°15 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant N°34 modifiant la convention de gestion immobilière de la SEMINE.

Délibération n°16 : Forum des sports : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Délibération n°17 : Course pédestre de Neuilly : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine.

Délibération n°18 : Grand prix cycliste : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine.

Délibération n°19 : Olympiades : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine.

Délibération n°20 : Médiathèques : Adoption de la Charte des Collections organisant l'acquisition des fonds.

Délibération n°21 : Convention conclue avec le département des Hauts-de-Seine portant sur l'organisation des modalités de partenariat dans le cadre du Ciné Gouter pour la saison culturelle 2008/2009.

Délibération n°22 : Convention conclue avec le département des Hauts-de-Seine portant sur l'organisation des modalités de partenariat dans le cadre du Ciné Gouter pour la saison culturelle 2008/2009.

Délibération n°23 : Cinéma Municipal le Village : adoption du Tick'art pour la saison culturelle 2008/2009.

Délibération n°24 : Heures gratuites en halte-garderie : suppression du dispositif.

Délibération n°25 : Mise à disposition de la salle des Fêtes de la Mairie à l'association culturelle Israelite de Neuilly Ancelle.

Délibération n°26 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition d'installations sportives communales au profit du Collège Pasteur en vue de l'étendre aux installations sportives communales de plein air.

Délibération n°27 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant N°1 aux conventions de mise à disposition d'installations sportives communales au profit des collèges privés :

a) Collège Saint Dominique

b) Collège Saint-Pierre Saint-Jean

c) Marymount School.

en vue de l'étendre aux installations sportives communales de plein air.

Délibération n°28 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition d'installations sportives communales au profit de l'école primaire privée Saint-Pierre Saint-Jean.

Délibération n°29 : Balayage des voies privées par les services municipaux : Révision de la redevance perçue par la Ville – Année 2009.

Délibération n°30 : Fixation pour l'année 2009 des conditions financières d'utilisation des locaux communaux à l'occasion de tournages de film ou de prises de photographies.

Délibération n°31 : Modification de la tarification du stationnement payant sur la voirie de surface à compter du 2 janvier 2009 : Passation d'un avenant N°5 à la convention de gestion globale déléguée (N°2007M56) conclue avec la Société « VINCI PARK NEUILLY ».

Délibération n°32 : Droits de voirie : relèvements des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009.

Délibération n°33 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement de l'avenue du Roule à compter du 1^{er} janvier 2009 : Passation d'un avenant 20 à la convention conclue avec la Société VINCI PARK FRANCE.

Délibération n°34 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement de l'Église Saint-Jean-Baptiste à compter du 1^{er} janvier 2009 : Passation d'un avenant 23 à la convention conclue avec la Société des Parkings de Neuilly.

Délibération n°35 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement de la Place de Bagatelle à compter du 1^{er} janvier 2009 : Passation d'un avenant 11 à la convention conclue avec la société L'Erable.

Délibération n°36 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement de la Place du Marché à compter du 1^{er}

janvier 2009 : Passation d'un avenant 29 à la convention conclue avec la société Neuilly Stationnement.

Délibération n°37 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement 101 rue Jacques Dulud à compter du 1^{er} janvier 2009.

Délibération n°38 : Parking Inkermann : Fixation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2009

Délibération n°39 : Fixation des tarifs applicables dans le parc public de stationnement de l'ensemble immobilier Sainte-Anne à compter du 1er janvier 2009.

Délibération n°40 : Participation pour la non-réalisation d'aires de stationnement due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire : Actualisation du tarif pour l'année 2009.

Délibération n°41 : Fourniture et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : Facturation de prestations de remplacement aux syndicats ou propriétaires d'immeuble.

Délibération n°42 : Fixation pour l'année 2009 de la redevance due pour l'enlèvement des déchets des établissements industriels et commerciaux et établissements de conventions avec les redevables.

Délibération n°43 : Raccordement des constructions nouvelles au réseau d'égout existant : Relèvement de la participation des demandeurs de branchements, en contrepartie de l'économie d'installation d'évacuation ou d'épuration individuelle à compter du 1^{er} janvier 2009.

Délibération n°44 : Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne, 62 à 70 avenue du Roule (2^e phase) : Résultat de la procédure négociée relative au lot N°27 – Charpente Bois/Couverture Zinc de la chapelle et des apprentis.

**Délibération n°45 : Grand orgue de l'Église Saint-Pierre
Passation d'un avenant n°1 au marché 2007 M 128 conclu avec la société manufacture d'orgues Kern S.A.**

Délibération n°46 : Assistance technique pour le suivi, le contrôle et les opérations préalables à la réception des travaux d'assainissement : Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Délibération n°47 : Modification des indices de révision des prix : Passation d'avenants aux marchés de la Société « Compagnie pour la location des véhicules – CLV ».

Délibération n°48 : Prestations de nettoyage spécifique pour le Centre aquatique – Autorisation donnée à M. le Maire de lancer un appel d'offres restreint.

Délibération n°49 : Appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de produits et de matériels d'entretien – Autorisation donnée à M. le Maire de lancer la procédure.

Délibération n°50 : Adhésion de la Ville au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, coordonné par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC) : Cotisation de l'année 2008.

Délibération n°51 : Prestations de télécommunications – lot 7 : liaisons spécialisées numériques : Passation d'un avenant N°2 au marché 2005M159 conclu avec la société NEUF TELECOM.

Délibération n°52 : Association française des utilisateurs de télécommunications : Cotisation de l'année 2008.

Délibération n°53 : Compte rendu annuel d'activité transmis par ERDF et EDF branche commerce relatif à la distribution et la fourniture d'électricité en 2007 sur le territoire de la concession du SIPPEREC : Communiqué à l'assemblée délibérante.

Délibération n°54 : Rapport d'activité présenté par les concessionnaires du SIPPEREC pour l'année 2007 concernant :
- la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre noire (IRISE) ;
- la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique (MECELEC TELECOMS ILE-DE-FRANCE) :
Communiqué à l'assemblée délibérante.

Délibération n°55 : Marché 2008M86 relatif au premier équipement de la crèche de l'Ile de la Jatte portant sur la fourniture de matériels et jeux pédagogiques – Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant N°1.

Délibération n°56 : Fourniture de surgelés pour les crèches et haltes-garderies – lot n° 5 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché.

Délibération n°57 : Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal – 3 lots – Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés.

Délibération n°58 : Fourniture de documents multimédia pour les médiathèques de la ville de Neuilly-sur-Seine – Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés.

Délibération n°59 : Marché n° 2004M157 relatif à l'acquisition d'un progiciel de gestion de bibliothèque – Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2.

Délibération n°60 : Contrat de maintenance du progiciel de gestion des cimetières – Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1.

Délibération n°61 : Marché 2007M213 relatif à l'évolution de la solution Temptation – Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2.

Délibération n°62 : Procédure adaptée relative aux prestations de conseil juridique et de représentation en justice – 7 lots – Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés.

Délibération n°63 : Acquisition de documents anciens à un particulier

Délibération n°64 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole transactionnel d'indemnisation de Madame ZYSERMAN

Délibération n°65 : Dérogation au principe du repos dominical pour l'Association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine – ADK92 – le dimanche 7 décembre 2008.

Délibération n°66 : Dérogation au principe du repos dominical pour la Société BEARING POINT FRANCE SAS les 16 et 23 novembre 2008.

Délibération n°67 : Personnel communal : Régime indemnitaire applicable aux psychologues territoriaux.

Délibération n°68 : Personnel territorial : Détermination des ratios d'avancement de grade

Délibération n°69 : PRÊT AU PERSONNEL - Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec le Crédit Municipal de Paris portant sur la bonification des prêts accordés au personnel municipal.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur ces délibérations ?

- *Personne ne demande la parole.*

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Une première question portait sur le calendrier budgétaire. La réponse que nous vous avons fournie vous a-t-elle suffi ?

- *Personne ne demande la parole.*

La deuxième question portait sur la réunion que nous avons faite avec le réseau des talents. Je vous laisse la poser.

M. LARMURIER.- Le 7 octobre dernier, une réunion a été organisée à la mairie pour mobiliser les talents de Neuilly, comme le rapporte *Neuilly journal*. Nous avons eu l'occasion d'exprimer au conseil municipal le souhait qu'y soit associé l'ensemble des élus. Lors du conseil municipal du 8 avril dernier, vous avez dit que cette réunion trimestrielle devait être ouverte, que les élus prépareront ensemble la liste des personnalités qualifiées qui seront invitées et que vous comptiez sur la présence des 45 élus.

Or, Monsieur le Maire, nous n'avons reçu aucune invitation de participation, ni pour la préparation ni pour la réunion du 7 octobre. S'agit-il d'un oubli ou d'une décision de votre part qui serait totalement contraire à votre engagement public du 8 avril ?

M. LE MAIRE.- Cette question me permet de faire le point sur ce réseau et cette réunion. Si besoin est, nous ferons une invitation formelle à l'ensemble des membres du conseil municipal. Le principe était d'ouvrir les invitations à tous ceux qui le souhaitent. Nous avons été environ 250, sans que je n'ai eu à faire d'invitation formelle aux uns et aux autres.

Je réitère donc ma proposition. Cette réunion est ouverte à l'ensemble des Neuilléens qui veulent s'impliquer dans ce réseau de talents, dont je rappelle le principe de mettre des compétences à la disposition de la ville pour participer à des sujets de réflexion ou à la recherche de solutions sur des problématiques particulières.

Environ 350 personnes s'étaient mobilisées, en renvoyant le coupon ou en se manifestant directement auprès de la mairie. 200 ou 250 étaient effectivement présentes dans la salle des fêtes. Je n'ai pas jugé utile de faire des invitations individuelles, aussi par souci d'économie. J'ai considéré que nous étions dans une réunion ouverte, et non pas dans une réunion avec des invitations, des coupons-réponses comme ceux que vous recevez sur tout un tas de manifestations organisées par la ville.

Il est néanmoins intéressant de voir que, dans cette mobilisation, il y a des réponses réelles et fortes. L'activité des Talents de Neuilly est tout à fait importante. Nous recevons régulièrement courriers et courriels sur l'ensemble des sujets qui concernent la vie de la ville. Nous avons lancé NostalentspourNeuilly.com, site Internet qui permet d'amener des réponses ou de lancer le débat sur un certain nombre de sujets. Je serai ravi que tout le monde y participe, y compris l'ensemble des élus, même si l'initiative s'adresse beaucoup plus largement à la population.

Nous pourrions, si vous le souhaitez, formaliser les invitations pour la prochaine réunion par un courrier.

M. TEULLE.- Monsieur le Maire, c'est suite à la première intervention que j'avais faite lors du conseil municipal pour la première réunion des Talents. Je remercie Olivier d'avoir posé cette question. Je regrette un peu votre réponse. À cette réunion, que vous appelez « des talents », il y a bien eu une invitation par courriel. Demain, si vous en êtes d'accord, je vous en ferai parvenir une copie avec une explication.

Cela signifie que les talents sont les talents choisis et non, comme je vous l'avais proposé, des talents que nous avons rencontrés et qui existent dans cette ville. Finalement, on peut imaginer que ces talents sont plutôt vos soutiens. Ainsi, faire une réunion de soutien, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Neuilly, serait plutôt le début d'une campagne, alors même que nous en terminons une.

Je renouvelle le souhait que, dans cette salle des fêtes, aient lieu des manifestations d'intérêt général, qui récompensent aussi bien des associations que des salariés de la ville, des grandes fêtes prestigieuses. Lorsque vous voulez commencer à avoir des soutiens autour de vous, ce qui est tout à fait légitime, je préférerais qu'ils soient réunis ailleurs que dans la salle des fêtes de la maison commune et autrement qu'avec un cocktail payé par les deniers publics. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Bien entendu, les opérations de soutien n'ont pas vocation à se tenir dans l'Hôtel de ville. Je maintiens que cette réunion était parfaitement ouverte, comme l'ont attesté les coupons disponibles dans *La lettre du maire*. Les gens qui ont été invités sont simplement ceux qui ont renvoyé les coupons. Ce n'est donc pas une « sélection » de personnes et en aucun cas une opération de soutien.

L'objectif est de faire appel aux talents et compétences, afin que la ville dispose d'un pôle de compétences particulier. Ce n'est en rien une opération de soutien. Je vous demande donc de ne pas persister dans cette suspicion. Il s'agit d'un simple appel aux talents.

Nous allons continuer à faire en sorte que ces réunions soient aussi ouvertes que possible, pour tous ceux qui veulent collaborer avec la ville de Neuilly.

M. TEULLE.- Monsieur le Maire, je persiste dans ma demande. Nous souhaiterions recevoir, d'une façon ou d'une autre, par courriel par exemple, une invitation pour le troisième épisode. Nous viendrons ainsi vérifier la qualité des talents que vous recevez.

M. LE MAIRE.- Nous enverrons des invitations formelles, avec coupon-réponse, pour la prochaine réunion.

M. SCHINDLER.- Monsieur le Maire, ce n'est pas une question diverse, mais je vous invite à faire une communication. S'est tenu ce matin le premier comité de pilotage sur la RN 13, pouvez-vous nous en faire la synthèse ?

M. LE MAIRE.- Très volontiers, j'en attendais encore le compte rendu. Cette réunion s'est tenue ce matin chez le préfet de région. C'était une réunion d'installation avec l'ensemble des acteurs concernés, directement ou indirectement.

Le préfet de région a présenté le projet initial et les différentes variantes, avec deux colonnes avantages/inconvénients émis par la Direction régionale de l'équipement. Il a indiqué que les études n'étaient pas terminées, notamment les études sur les flux, lesquelles sont déterminantes pour l'appréciation des projets.

Le préfet de région nous a enfin invités à une prochaine réunion, qui se déroulera au cours de la deuxième quinzaine de janvier, pour entrer dans le vif du sujet.

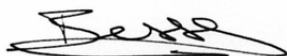
Aujourd'hui, nous avons vu l'état d'avancement des travaux de la Direction régionale de l'équipement, qui ne sont d'ailleurs pas terminés. Le cabinet délégué par l'Équipement rendra ses conclusions définitives fin décembre. C'est pourquoi les éléments ne sont pas encore complets. Ils seront appuyés par une analyse des flux, sur laquelle rien ne nous a été précisé et qui sera communiquée à la fin de l'année.

Cette réunion aura duré environ une heure et demie, chez le préfet de région, en présence de préfet des Hauts-de-Seine, du directeur de l'équipement et des représentants d'autres collectivités.

Je vous propose de clore ce conseil municipal et vous invite au prochain qui aura lieu au mois de décembre.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN